

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société de Développement et d'Investissement du Sud -SODIS-SICAR-
Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine-

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Vendredi 09 Juin 2023 à 9 h** à l'Hôtel DJERBA AQUA RESORT sis à Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2022 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2022 ;
3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;
4. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 et suivants du CSC ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022 ;
7. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;
8. Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2022 ;
9. Approbation des états financiers consolidés du groupe SODIS pour l'exercice 2022 ;
10. Pouvoir pour formalités.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société de Développement et d'Investissement du Sud -SODIS-SICAR-
Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le Vendredi 09 Juin 2023 à 11h** à l'Hôtel DJERBA AQUA RESORT sis à DJERBA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen de la continuité de l'activité de la société ;
2. Pouvoir pour formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société de Développement et d'Investissement du Sud -SODIS-SICAR-
Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine-

Projet de résolutions de la Société SODIS SICAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 09 juin 2023.

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 conformément aux dispositions des articles 200, 475 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise au vote, est

TROISIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 telle que proposée ci-après par le Conseil d'Administration :

Un résultat net de l'exercice 2022 de -927 784,167 dinars affectés en :

Amortissements	réputés	:	- 34 896,089 dinars
différés			
Report déficitaire de l'exercice		:	- 892 888,078 dinars

QUATRIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est

CINQUIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à dinars le montant brut du jeton de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est

SIXIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à dinars le montant brut de jeton de présence par Comité à allouer à chaque membre du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2022 avec un plafond de dinars annuel.

Cette résolution, mise au vote, est

SEPTIÈME RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est

HUITIÈME RÉOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire dépôt ou publication que besoin sera.

Cette résolution, mise au vote, est

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

Société de Développement et d'Investissement du Sud -SODIS-SICAR-
Siège Social : Complexe Administratif, Rue Mansour ELHOUCHE – 4100 Médenine-

Projet de résolutions de la Société SODIS SICAR à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 09 juin 2023

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir examiné la situation de la société, décide la continuité de l'activité de la société.

Cette résolution, mise au vote, est

DEUXIÈME RÉOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour faire dépôt ou publication que besoin sera.

Cette résolution, mise au vote, est

PROJET DES RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Projet de résolutions de la société SOTUVER à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 Juin 2023. Ce projet des résolutions annule et remplace, celui publié au BO N°6869 du Jeudi 25 Mai 2023.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers individuels, tels que présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers du Groupe SOTUVER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers consolidés, tels que présentés par le Conseil d'Administration

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions et opérations dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2022	30 881 820,611
Résultats reportés antérieurs	22 535 207,925
Bénéfice distribuable	53 417 028,536
Réserve légale (5% plafonnée à 10% du capital)	603 915,000
Réserve spéciale d'investissement	0,000
Dividendes	18 268 428,750
Résultats reportés (report à nouveau)	34 544 684,786

Les dividendes de l'exercice 2022 sont ainsi fixés à 550millimes par action de nominal de 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la cooptation de Mr Khaled BAYAHI en qualité d'Administrateur pour une période de 3 ans, décidée par le Conseil d'Administration du 24 Janvier 2023.

De ce fait, le mandat deMr Khaled BAYAHIVIendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Khaled BAYAHI déclare accepter ses fonctions d'administrateur qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner la société d'expertise comptable....., membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en qualité de Co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2023.

De ce fait, le mandat du Co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur, représentant légal de la société....., déclare avoir accepté le mandat de co-commissariat aux comptes qui lui a été confié et déclare en outre qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2022 à soixante-dix mille (70 000) dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022 à sept mille dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société ainsi qu'à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à